

Coignières, le 28 novembre 2022

PROCES VERBAL

De la réunion du C.T. en date du 28 novembre 2022

Les membres du Comité Technique ont été régulièrement convoqués.

- Membres présents :

o Titulaires :

- Monsieur Didier FISCHER, Président
- Madame Florence COCART, Élu
- Madame Sophie PIFFARELLY, Élu
- Monsieur Abdel GUESSOUM, agent de la collectivité (CFTC)
- Monsieur Abed BOUDJEMAA, agent de la collectivité (CFTC)
- Madame Manuela DA COSTA, agent de la collectivité (CFTC)
- Madame Dominique LACRUX, agent de la collectivité (FO)
- Monsieur Lionel LOURDIN, agent de la collectivité (FO)

o Suppléants :

- Madame Nathalie CARLUER, agent de la collectivité (CFTC)
- Monsieur Sébastien CORDIER, agent de la collectivité (suppléant FO)

o Membres Experts :

- Monsieur Laurent LANYI, Directeur de la Coordination Administrative
- Madame Juliette MARTIN, Directrice des Ressources Humaines
- Madame Perrine GUELPA, Gestionnaire Ressources Humaines
- Madame Sandrine DELAGE, Directrice du CCAS et de la RA

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance à 13h50.

- Ordre du Jour :

o Organisation - fonctionnement :

- Point 1 – Ouverture de la séance – Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint.
- Point 2 – Examen pour approbation du procès-verbal du Comité Technique du 2 juin 2022.
- Point 3 – Rapport Social Unique Ville et CCAS – Année 2021.
- Point 4 – Proposition de suppression d'effectifs budgétaires non pourvus du tableau des effectifs Ville
- Point 5 - Convention n° 22-10881 relative à la mise à disposition d'un agent du CIG de la Grande Couronne pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein du CCAS de Coignières
- Point 6 - Proposition d'intervention n° 2210838 en lien avec le CIG de la Grande Couronne – Accompagnement au changement organisationnel du CCAS/RA
- Point 7 - Modification des horaires de la Direction des Services Techniques.
- Point 8 - Modification des horaires d'ouverture de la Maison des Jeunes
- Point 9 - Rapport des Lignes Directrices de Gestion Ville et CCAS – Année 2022

- Point 10 - Plan de formation Ville et CCAS – Année 2022
- Point 11 Bilan du télétravail – Ville et CCAS – Année 2022

o Information générale :

Mise à disposition d'un conseiller de prévention du CIG de Gestion de la Grande Couronne au sein de la Mairie de Coignières pour l'actualisation du Document Unique

o Autres questions :

Point 1 : Madame Sophie PIFFARELLY est désignée comme secrétaire de séance, Madame Dominique LACRUX comme secrétaire adjointe

Thème	Intervenant	Discussion
Point 2 :	M. Le Président	Invite les membres du CT à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la réunion précédente en date du 2 juin 2022. Il n'y a pas de remarques particulières.
	M. Le Président	Le Comité Technique approuve à l'unanimité le Procès-verbal du 2 juin 2022.
Point 3 :	M. Le Président	Ce point concerne le RSU Ville et CCAS pour l'année 2021. Désormais présenté tous les ans, c'est une photographie de l'état de la collectivité sous différents angles. Pour la Ville, une majorité des agents sont fonctionnaires, avec une dominance de la catégorie C et une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes. 120 agents en équivalent temps plein, on observe une année avec davantage d'embauche. Le déroulement de carrière est détaillé dans ce document. La charge du personnel reste dans des proportions acceptables au vu de notre strate, il faut maintenant que nous maintenions ce ratio. Le taux d'absentéisme est relativement élevé. Nous avons deux travailleurs porteurs de handicap dans nos effectifs. Le nombre de jours de formation a augmenté comparé à l'année dernière.
	Mme Lacrux	Il est noté que la collectivité dispose d'un document unique, or ce n'est pas encore le cas.
	M. Le Président	Je vous confirme qu'il est en cours d'élaboration, les RH me confirment que le service avait bien noté « en cours » sur la plateforme mais cela a été retranscrit avec la mention « dispose du document unique ». Pour rappel le PDF est extrait directement du site du CIG, la collectivité n'a pas la main dessus. Nous en prenons néanmoins bonne note et transmettrons l'information au CIG, que nous avons déjà alerté.
	M. Le Président	En ce qui concerne le CCAS, nous avons 11 agents, avec une majorité de catégorie C. Le taux d'absentéisme est également relativement élevé. La formation a pris une place plus importante cette année.
	M. Le Président	Le Comité Technique approuve à l'unanimité le point 3
Point 4 :	M. Le Président	Ce point concerne la suppression d'effectifs non pourvus au tableau des effectifs Ville. Pour rappel le tableau des effectifs présente l'ensemble des postes budgétaires créés par la collectivité en fonction de la filière, des grades et du temps de travail. Nous avons un certain nombre de postes vacants que nous vous proposons de supprimer. Tout d'abord de supprimer 4

		postes d'attaché ce qui porterait à 6 les effectifs budgétaires pour 3 postes pourvus actuellement. Puis de supprimer 7 postes d'adjoint d'animation cela porterait à 14 postes pour 10 pourvus actuellement. Cela permettrait d'ajuster le tableau des effectifs à la réalité du fonctionnement de notre administration.
	M. Lourdin	Ces suppressions entraînent-elles une incidence sur d'autres postes dans la collectivité ?
	M. Le Président	Non ce sont des postes qui sont vacants, cela n'a pas d'autre incidence.
	M. Lanyi	Je précise qu'un tableau des effectifs trop éloigné de la réalité peut rendre caduque le compte administratif. Cela n'est pas neutre, nous essayons donc de rapprocher au mieux ce tableau de la réalité.
	Mme Da Costa	L'inquiétude des syndicats était qu'il reste suffisamment de postes vacants pour ceux qui demandent une promotion interne, notamment en catégorie A.
	M. Le Président	Il reste encore 3 postes de catégorie A vacants. De plus, s'il manque un poste, rien ne nous empêche de le créer ultérieurement. Sur notre strate de collectivité, je considère que c'est la bonne proportion, notamment dans la catégorie A.
		Le Comité Technique approuve à l'unanimité le point 4
Point 5 :	M. Le Président	Ce point concerne la convention n° 22-10881 relative à la mise à disposition d'un agent du CIG de la Grande Couronne pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein du CCAS de Coignières. Cette convention permettrait d'avoir un regard extérieur pour aider le CCAS dans sa réorganisation, à la suite notamment de notre audit. Cette convention est valable 3 ans, au tarif de 67 euros de l'heure.
		Le Comité Technique approuve à l'unanimité le point 5
Point 6 :	M. Le Président	Ce point est en lien étroit avec le point précédent, il s'agit de la proposition d'intervention n° 2210838 en lien avec le CIG de la Grande Couronne – Accompagnement au changement organisationnel du CCAS/RA. Deux volets sont proposés qui sont l'accompagnement au développement des compétences relationnelles avec une formation des agents, et un accompagnement à la gestion de projet auprès de la Direction. Le premier rendez-vous, si ce point est adopté, aura lieu ce jeudi 1 ^{er} décembre.
		Le Comité Technique approuve à l'unanimité le point 6
Point 7 :	M. Le Président	Ce point concerne la modification des horaires de la Direction des Services Techniques. Pour rappel cette modification avait été faite en concertation au sein de la Direction, mais n'avait pas été actée en Comité Technique.
	M. Lourdin	En effet cela n'avait pas été officiellement entériné pour les mercredis. Les entreprises travaillent le matin et les agents doivent accueillir les entreprises, et suivre les chantiers. Je suis personnellement là jusqu'à 20 heures le soir pour assurer l'accueil ou les urgences. Il y a un roulement auprès de nos agents lorsque je suis en congés.
	Mme Da Costa	L'idéal serait d'avoir le nom de la personne qui reste le mercredi soir.
	M. Lourdin	C'est moi-même, et lors de mes congés, il y a un roulement entre les agents pour qu'il ait toujours un

		agent présent. Le téléphone est également renvoyé vers la personne d'astreinte.
		Le Comité Technique approuve à l'unanimité le point 7
Point 8 :	M. Le Président	Ce point concerne la modification des horaires de la Maison des Jeunes. Celle-ci a été inaugurée le 30 août 2019 et est dédiée aux jeunes de 18 à 25 ans. On a élargi les horaires pour les rendre plus compatibles avec les besoins des Coigniériens, notamment ceux en réinsertion professionnelle. C'était également une volonté des Coigniériens d'élargir les horaires.
	M. Boudjemaa	En effet, nous avons élargi les horaires à l'arrivée de notre éducateur spécialisé. Il y a 3 agents au sein de la Maison des Jeunes, il y a donc un roulement, et les agents ont forcément deux jours de congés consécutifs. Le dimanche, il y a souvent des soirées sport, d'où la nécessité de fermeture à 23h.
		Le Comité Technique approuve à l'unanimité le point 8
Point 9 :	M. Le Président	Ce point concerne le bilan des LDG 2022, qui avaient été approuvées, pour rappel, en octobre 2021 par le CT. Ce bilan nous présente le nombre d'avancement d'échelons et de grade dans l'année. Il reflète également le déroulement de carrière de nos agents.
	Mme Martin	Il s'agit du premier bilan des LDG, il représente tout ce qui est en lien avec la carrière des agents. Les promotions d'échelons sont, pour rappels, automatiques, les avancements de grade doivent remplir des conditions d'ancienneté, et la promotion interne, choix après proposition du maire, est statuée par le CIG.
	M. Guessoum	On note un fonctionnaire ayant eu une réussite à un examen professionnel n'ayant pas entraîné de nomination, de quelle filière s'agit-il ?
	Mme Martin	De la filière animation.
	M. Le Président	C'est le bilan de 2022, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas une nomination ultérieure.
	M. Guessoum	Je reviens sur le terme examen professionnel je pensais qu'il n'y avait pas de stage.
	Mme Martin	En effet, nous l'avons mis entre guillemet, c'était pour désigner les agents nommés ou non, mais il n'y a pas de période de stage pour un examen professionnel en cas de nomination.
		Le Comité Technique approuve à l'unanimité le point 9
Point 10 :	M. Le Président	Ce point concerne le plan de formation. La formation permet de maintenir et développer la compétence des agents nécessaires à la réalisation des missions de service public.
	Mme Martin	Ce plan aurait dû sortir au début d'année mais nous avons eu une revoyure de notre budget formation. Nous avons donc dû revoir tout le plan initialement proposé et refaire les devis pour l'ensemble des formations payantes. Cela a donc pris plus de temps que prévu, et c'est pourquoi il reflète la retranscription exacte des demandes de formation des agents en 2022 et non un plan. Pour l'année prochaine le plan de formation sera présenté courant du 1 ^{er} trimestre 2023, à la suite de la lecture de tous les entretiens professionnels, bases essentielles à son écriture. Nous souhaitons également associer les syndicats pour le construire ensemble.

	Mme Lacrux	C'est donc le recensement des besoins et non la retranscription de ce qui a été fait cette année.
	Mme Martin	En effet, un plan de formation recense les besoins des agents et non la réalité de ce qui se passe dans l'année. Je rappelle qu'avec Laurent Lanyi nous avons été auprès des agents du CTM pour les sensibiliser sur la sécurisation de la voirie et les inviter à suivre des formations. La DRH a également organisé des formations obligatoires comme SST et l'habilitation électrique.
	Mme Lacrux	Le plan de formation aurait dû être proposé en CT avec l'accord des syndicats. Ce qui n'a pas été fait. Nous ne sommes toujours pas acteur de ce plan de formation, ce qui est dommage.
	M. Lanyi	Dans le passé, cela n'existait pas, nous essayons de construire quelque chose. Nous partons de loin et l'année prochaine nous préparerons celui-ci en concertation avec les syndicats.
	M. Le Président	Ce document n'est pas parfait mais il a été préparé et nous nous engageons à le sortir pour l'année prochaine, en concertation avec les syndicats. C'est un gros travail qui doit être repris et nous souhaitons que cela soit fait en 2023.
	M. Boudjemaa	Le service RH fait correctement les inscriptions mais il y a énormément de formations annulées par le CNFPT, est-il possible de faire passer le message ?
	Mme Cocart	Il y a eu une perturbation suite au Covid, et il faut récupérer le retard, sachant qu'ils recherchent également des formateurs. Par ailleurs, je rappelle que les fiches d'entretiens annuels sont indispensables et les agents doivent s'en rendre compte.
	M. Guessoum	Je rejoins la collègue FO sur le besoin de discuter avec les syndicats dans la création de ce plan. Mais au moins on a quelque chose, je dirais pour ma part que c'est plutôt un inventaire des formations, mais il a le mérite d'exister. Et nous sortirons un document tous ensemble, avec un travail collaboratif.
	Mme Lacrux	Je souhaite aussi parler du Compte personnel de formation car les agents ne savent pas que ça existe. La collectivité doit en informer les agents via une diffusion des RH. Les évaluations ne suffisent pas à établir un plan de formation.
	Mme Cocart	Nous devons affiner les besoins afin de connaître le coût pour prévoir le budget en conséquence. Nous pourrions l'aborder dans la lettre interne.
	Mme Da Costa	Cette information doit émaner des ressources humaines, même si nous pouvons relayer ensuite l'information.
	M. Lanyi	La meilleure porte d'entrée pour estimer les besoins des agents reste l'entretien professionnel, permettant de valider ou pas les demandes des agents.
	M. Le Président	Les élus adoptent ce point, les deux syndicats s'abstiennent tout d'abord. Devons nous faire une revoyure sous 8 jours ?
	M. Guessoum	Il est impossible de créer un plan de formation sous 8 jours. Je propose de changer l'appellation de ce document en l'état des besoins de formation des agents et nous travaillerons ensemble sur le futur plan de formation. Il faut tout de même souligner l'effort fait dans la collectivité au niveau des formations.

	M. Lourdin	Je propose qu'on le nomme bilan des demandes de formation plus précisément.
	M. Le Président	Le Comité Technique approuve à l'unanimité le point 10 en transformant son intitulé par « le bilan des demandes de formation 2022 ».
Point 11 :	M. Le Président	Ce point concerne le bilan du télétravail Ville et CCAS 2022. Sur 112 agents, 25 agents sont concernés, répartis sur les 3 catégories. Ceux-ci bénéficient d'un ou deux jours.
	M. Guessoum	J'ai l'impression que le total présenté dans cette répartition ne fait pas 25.
	Mme Martin	Nous avons compté également une demande avec aménagement particulière que nous avons mis à part.
	Mme Lacrux	Concernant la demande particulière, cette possibilité n'a pas été inscrite dans la charte, ce qui représente un problème d'équité, on est même en illégalité car cela n'a pas été stipulé. Je suis pour que vous approuviez cela en cas de force majeure, mais ça devrait être noté sur la charte.
	Mme Da Costa	Je ne suis pas d'accord, on parle d'un cas particulier et ce n'est pas illégal, Monsieur le Maire attribue les jours qu'il veut. Cela reste à l'appréciation de l'autorité territoriale.
	Mme Lacrux	Je veux dire que cela peut arriver à quelqu'un d'autre, un proche aidant par exemple, et je voudrais que cela soit possible pour tous les agents s'ils en ont besoin à un moment.
	M. Le Président	J'analyse des situations sociales difficiles, des gens en grande difficulté et je prends des décisions pour aider au mieux la personne. Je ne pense pas que la situation soit illégale, peut être que le mot inéquitable pourrait mieux correspondre, mais pour le moment je n'ai eu aucune autre situation de ce type.
	M. Lanyi	Pour compléter, un courrier a été adressé à l'agent pour assoir la réglementation. Monsieur le Maire a eu une gestion très humaine d'une situation compliquée, pour attribuer ce télétravail dérogatoire. En tant qu'agent je m'étonne de la position du syndicat FO.
	Mme Lacrux	Je suis d'accord et je pense m'être mal exprimée, je voulais uniquement parler d'équité entre les agents si d'autres personnes se retrouvent dans cette situation. J'aurais voulu que cela soit acté quelque part si le cas se présentait pour d'autres agents.
	Mme Da Costa	Vu l'urgence de la situation, il n'y avait pas besoin de la modification de la charte pour que la dérogation soit accordée. On parle d'une situation exceptionnelle.
	M. Guessoum	Nous avons travaillé et validé la charte tous ensemble pour donner une directive du télétravail dans la collectivité. En effet, nous nous sommes aperçus qu'il y avait quelques dérives et cette charte permet de donner un cadre légal du télétravail pour tout le monde. Dans le cadre d'une exception humaine, il est normal que Monsieur le Maire l'accorde. Et je pense que le dossier sera étudié de la même manière pour chacun des agents qui se retrouveraient dans une situation similaire. Ce n'est pas nécessaire de modifier la charte qui pour moi est en règle et a été concerté avec les syndicats.
	M. Le Président	Concernant le CCAS, nous avons 3 demandes sur 11 agents, uniquement des femmes. Les agents sont en

		télétravail pour une journée. Nous sommes dans les mêmes proportions que la Ville.
		Le Comité Technique approuve à l'unanimité le point 11
Information générale	M. Le Président	Cette information concerne la mise à disposition d'un conseiller de prévention du CIG de la Grande Couronne au sein de la Mairie de Coignières pour l'actualisation du Document unique. La mission du conseiller de prévention commencera dans quelques jours et il devra intégrer le nouvel organigramme, les déménagements du bureau ainsi que les RPS dans le document unique.
Questions diverses	M. Le Président	Question FO : où en est la possibilité pour un agent d'un forfait mobilité durable ?
	M. Le Président	J'attends de connaître les augmentations en électricité/gaz, qui représenterait plus d'un million d'euros pour l'année 2023. Il me paraît difficile de répondre favorablement sur l'année 2023. Je rappelle qu'un sondage a été fait pour montrer l'intérêt des agents. Pour rappel, le montant maximal attribué pour la fonction publique est de 200 euros par an et par agent. Je propose donc de revoir cette question en 2024.
	M. Le Président	Question FO : Depuis le 1er janvier 2017, tout agent public bénéficie d'un compte personnel d'activité qui comprend un compte personnel de formation (CPF) et un compte d'engagement citoyen (CEC). Ces deux comptes ont pour objet d'acquérir des droits qui permettent de suivre des actions de formation. Votre plan de formation présenté n'est pas conforme à la réglementation.
	M. Le Président	Comme dit précédemment nous organiserons un groupe de travail pour établir le plan de formation, mais également pour avancer sur le CPF et le CEC, qui sera un projet de co-construction à l'image du travail fait sur les LDG. C'est un des objectifs de la DRH pour l'année 2023.
	M. Le Président	Question CFTC : Avez-vous avancé sur la demande de modification d'horaires pour le service centre technique municipal ? C'est actuellement en concertation nous aurons l'occasion d'en reparler au prochain CST
	M. Le Président	Question CFTC : Sur la période hivernale, est-il possible de modifier les horaires d'accueil de la mairie et les décaler de 13h à 19h ?
	M. Le Président	Je n'y suis pas favorable, nous sommes un service public, et cet horaire répond aux attentes des Coigniériens qui travaillent loin de Coignières. Y a avait il une raison particulière à cette demande ?
	Mme Da Costa	Entre 19h et 20h, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait moins d'influence. Sur la période hivernale notamment, nous avons souvent des demandes adressées aux Services Techniques qui sont reportés au lendemain car les agents techniques ne travaillent pas en soirée. Certains agents habitent loin et cela les fait rentrer à une heure tardive pour repartir tôt le lendemain.
	M. Le Président	Cela me paraît difficile de fermer plus tôt le soir, je n'y suis pas favorable, dans un souci de qualité du service public.

	M. Le Président	Question CFTC : Quand reprendra le groupe de travail sur l'annualisation ?
	M. Le Président	La démarche est en cours sur la Direction de la prévention et politique jeunesse et sportive, la Direction des services transversaux et le service Evènementiel. Le projet continue sur 2023 en tenant compte des particularités de chaque Direction.
	M. Guessoum	Le dernier COPIL n'a pas pu être organisé et nous n'avions plus de nouvelles quant à la suite qui sera donnée à ce projet, d'où notre interrogation.
	M. Le Président	Ce projet d'annualisation continuera sur 2023, avec une reprise du COPIL.

Le Président remercie les membres titulaires et suppléants pour leur participation et lève la séance à 15h40.

Signature et approbation du présent procès-verbal :

**La Secrétaire de séance,
Sophie PIFFARELLY**

**La Secrétaire Adjointe,
Dominique LACRUX**

**Le Président du Comité Technique
Didier FISCHER**